

PROJET ASSOCIATIF 2024-2029

*Agir pour une société **solidaire** et **inclusive***





SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P03
PRÉAMBULE	P04
LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP	P05
GOUVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE	P06
NOTRE MISSION	P07
NOTRE IMPLANTATION	p08
NOS VALEURS	P09-10
LES GRANDS AXES DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF	P11-16
MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION	P17
NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION	P18
SIGLAIRE	P19

ÉDITORIAL

“

Le projet associatif constitue un des piliers de la vie d'une association. Les nouveaux statuts et le règlement intérieur étant votés en 2023, il s'agissait ensuite de doter notre association Les PEP CBFC d'un cadre d'action pour les cinq prochaines années.

Véritable référence interne et externe élaborée de manière participative, il formalise nos valeurs, nos missions et la vision politique de l'association.

Le projet associatif permet de partager cette vision commune qui se décline à travers les orientations stratégiques, les projets d'établissements, les actions au quotidien.

Il traduit notre volonté de maintenir et renforcer le cap à suivre pour offrir un service de qualité à chaque personne accompagnée dans nos établissements et services.

Dans un contexte complexe et en constante évolution, l'association dispose maintenant d'un socle solide sur lequel les personnes accompagnées et leurs familles, les professionnels, les bénévoles et les partenaires peuvent se référer. Chaque partie prenante doit pouvoir s'inscrire dans ce projet partagé qui fait sens, qui fait association.

”



Marie-Geneviève THEVENIN
Présidente



Alain Milot
Directeur Général

PRÉAMBULE

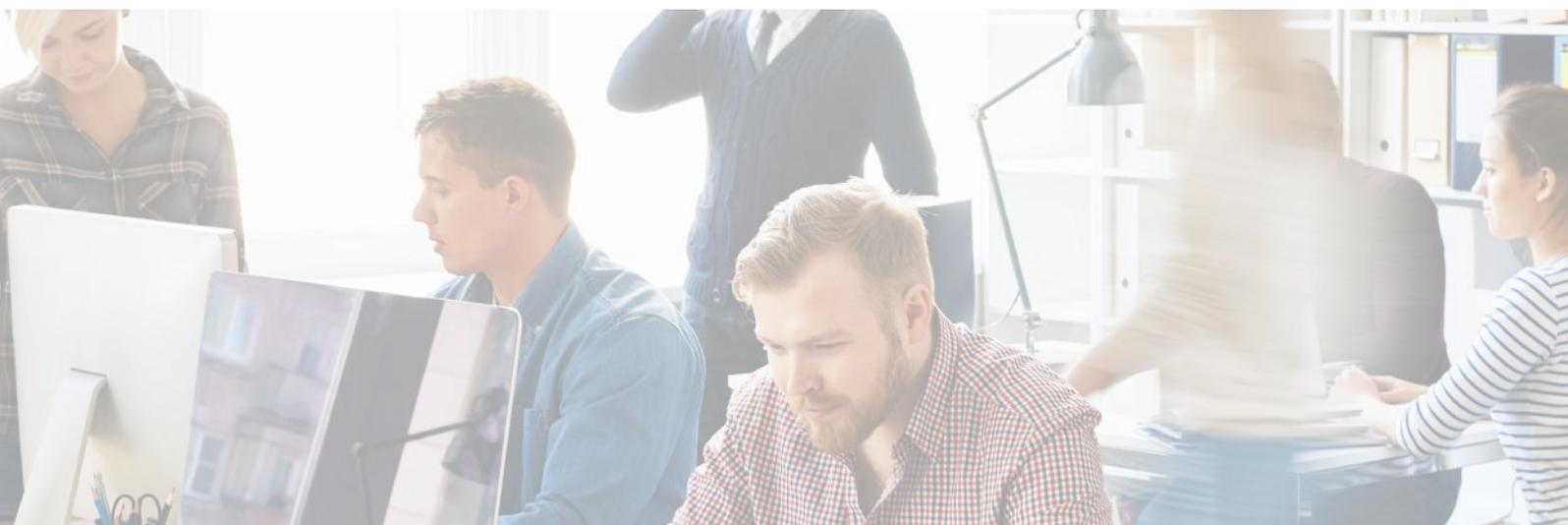
UN PROJET POLITIQUE POUR L'ASSOCIATION DES PEP CBFC

L'association Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) est issue de la fusion en 2018 des PEP 21, PEP 89, PEP 58 et PEP 25, rejointe en 2019 par les PEP 90. Son premier projet associatif « Agir pour une société solidaire et inclusive » arrivé à échéance en 2022 venait consolider la volonté des entités départementales de se réunir. Ce nouveau projet associatif 2024-2029 concrétise l'ambition d'un projet fédérateur.

Dans cet environnement, notre nouveau projet associatif 2024-2029 s'inscrit dans la continuité de l'histoire de l'association en réaffirmant ses valeurs fondatrices, tout en traçant de nouvelles perspectives. Prenant en compte la multiplicité des évolutions sociétales et réglementaires, le présent projet associatif développe des axes stratégiques prioritaires qui ont vocation à guider l'action des services et établissements de l'association.

UN PROJET CONÇU DE FAÇON PARTICIPATIVE

Ce projet associatif a été réalisé en collaboration avec les parties prenantes de l'association dans une démarche participative. Il traduit l'ensemble des échanges suscités lors des séances de travail qui se sont déroulées de janvier à avril 2024 avec les administrateurs, la présidente et le directeur des PEP CBFC et une représentante de la fédération nationale. Ce projet intègre également les remarques compilées lors de la passation élargie d'un questionnaire aux administrateurs, professionnels, usagers de l'association et leurs familles, que nous remercions pour leur implication. Le projet associatif a été présenté et ratifié à l'occasion de la réunion en assemblée générale du 19 juin 2024.



LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

Depuis 1915, les PEP ont développé un champ de compétences qui en font un partenaire reconnu des services de l'État et des collectivités, des enseignants, des familles, des institutions sociales, sanitaires et médico-sociales. La Fédération Générale des PEP est agréée association complémentaire de l'École, Jeunesse et Sport, et Tourisme.

Les PEP forment un réseau d'associations de proximité rassemblées au sein d'une fédération générale, qui interviennent dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation et des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'ensemble des départements français. L'association des PEP CBFC adhère à la fédération des PEP et intervient dans tous les domaines précités.

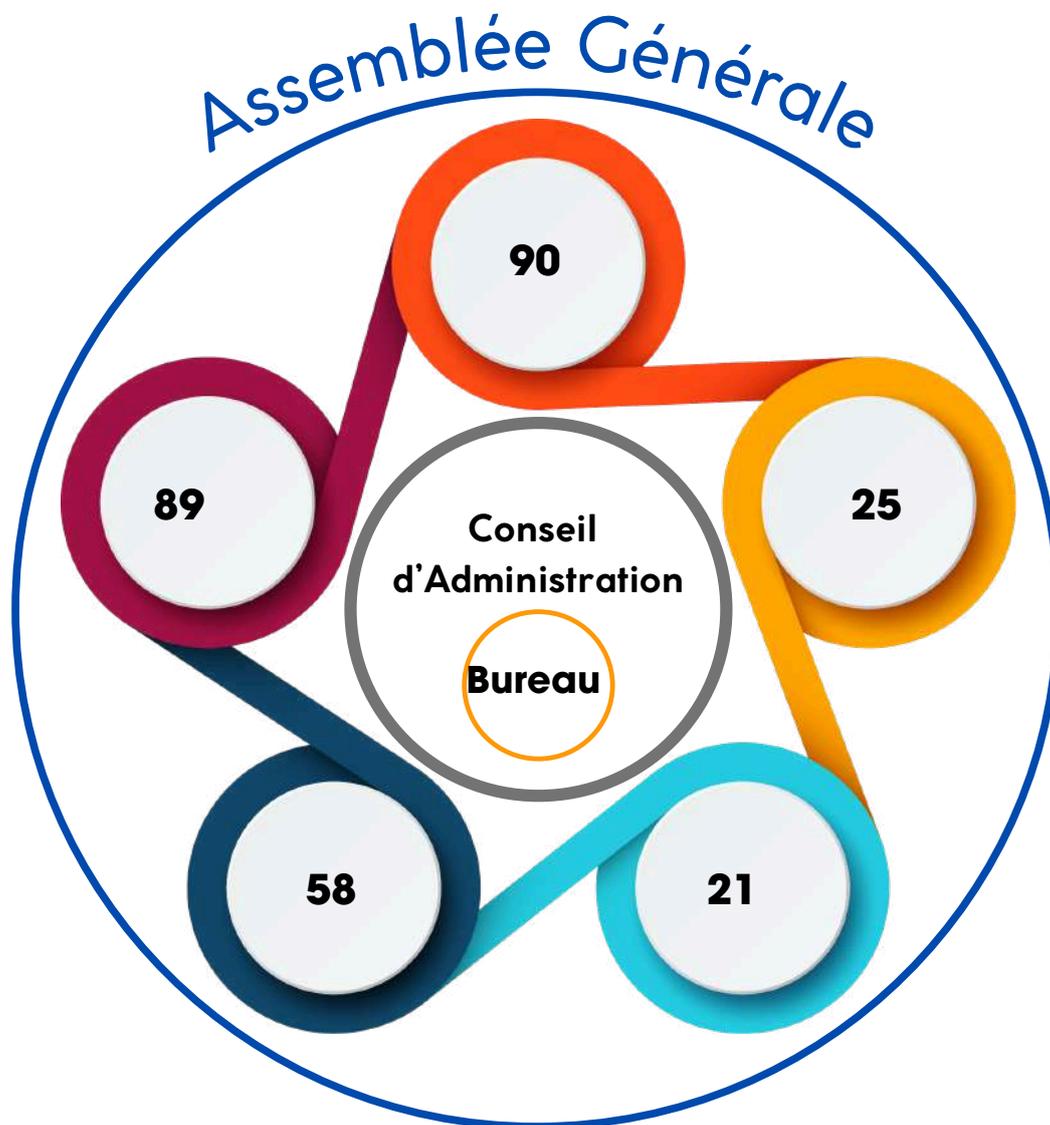
Présentes sur le terrain au quotidien, ces associations territoriales impulsent des politiques de développement local en s'appuyant sur leurs établissements et services. Les actions des associations PEP sont guidées par les valeurs de **laïcité**, de **solidarité**, d'**égalité** et de **citoyenneté**.

Ces valeurs réaffirmées dans le 6ème projet fédéral 2023-2027 « Agir pour une société démocratique, solidaire, inclusive et écoresponsable » ont inspiré notre projet associatif.

LE RÉSEAU PEP EN QUELQUES CHIFFRES



GOVERNANCE ET VIE ASSOCIATIVE



L'association des PEP CBFC est administrée par un conseil d'administration composé de 22 membres, élus par l'assemblée générale, selon un principe de représentativité territoriale. L'assemblée générale se réunit une fois par an et permet la délibération des adhérents à l'association.

Les administrateurs déterminent les orientations politiques de l'association, et sont garants des valeurs portées par celle-ci ainsi que de la cohérence des actions menées. Ils orchestrent la mise en application du projet associatif, représentent l'association et assurent son développement. Le conseil d'administration se réunit cinq fois par an et travaille en commissions au sein desquelles siègent les administrateurs travaillant sur les thématiques suivantes :

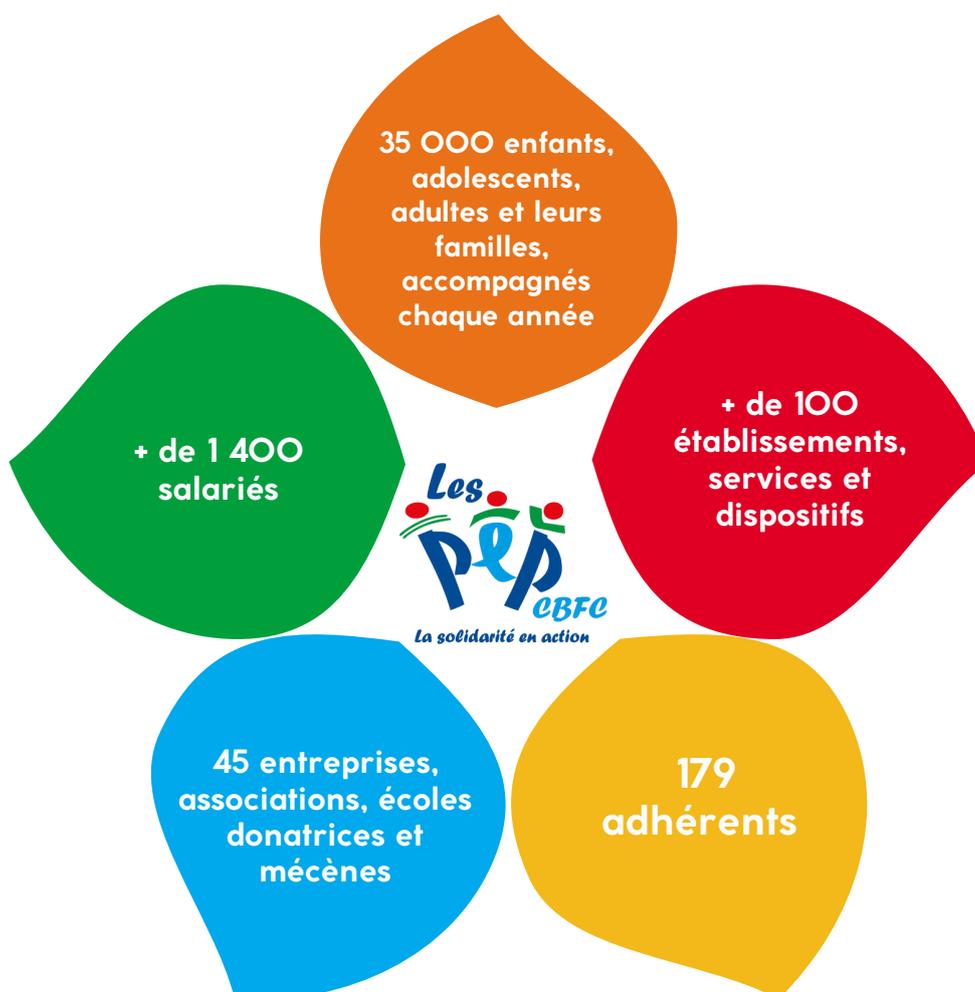
Patrimoine, Valeurs de la République et Laïcité, Communication, Finance, Comité éthique, Vie locale et associative.

Le bureau, composé de cinq membres élus par le conseil d'administration, se réunit autant de fois que nécessaire. Le bureau assiste la présidence dans l'exécution des décisions du conseil d'administration et travaille en étroite collaboration avec la direction générale.

NOTRE MISSION

Association loi 1901, les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) sont membres de la fédération générale des PEP reconnue d'utilité publique depuis 1919.

Notre mission historique est d'aider et d'accompagner, dans toutes les étapes de leur vie, enfants, adolescents et adultes en prêtant une attention particulière aux personnes en situation de handicap ou en difficulté. A ce titre, nos secteurs d'activité sont multiples, ils couvrent aussi bien le secteur médico-social et sanitaire, que l'éducation et les loisirs, mais aussi la protection de l'enfance ou encore l'habitat social.



Nos agréments :

- Agrément d'Entreprise solidaire utilité sociale (ESUS) du 24/06/2024,
- Association de jeunesse et d'éducation populaire, agrément n°21.J.2023.003,
- Agrément Activité d'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT) et Activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale (ILGLS) pour agir en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées dans les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre (arrêté n°22-35 BAG).

Les agréments de la Fédération Générale des PEP :

- Association loi 1901, sans but lucratif, adhérente à la fédération générale des PEP, reconnue d'utilité publique (BOEN arrêté du 9/01/2008), fédération des vacances depuis le 7 avril 1945,
- Agrément tourisme : n°AG 075000002.

DEL : Séjours vacances, Colos, Classes de découvertes, Service "devoirs faits"

Médico-Social : 4 CAMSP, 2 CMPP, IESHA, SSEFS, SAAAS, 2 SESSAD HM, UDIP, EDAP, EMAS, PARH89

DEL : Séjours vacances, Colos, Classes de découvertes, L'essentiel-le, SMA, ACM, Centre Numérique, Accompagnement à la scolarité et Programme de Réussite Educative

Sanitaire : Hôpital de jour Pédopsychiatrique

Médico-Social : DIADEM, DIADEVA, DAMS, ESAT Habilis, Challenge Emploi, Activ'Pro Habilis, 10 unités du CAMSP, 6 unités du CMPP, EPA, PARI, PCPE, SESSAD TCL, PCO TND, EASco, ERHR, Relayage

Protection de l'enfance : 3 accueils de MECS, SAF, SAPSAD

Habitat Social : 3 Résidences Autonomie, Résidence Habitat Jeunes

DEL : Centre de vacances (Aisey-et-Richecourt)

DEL : Séjours vacances, Colos, Classes de découvertes

Yonne

Côte d'Or

Haute-Saône

Territoire de Belfort

Nièvre

Doubs

DEL : Séjours vacances, Colos, Classes de découvertes, 2 ACM, SAPAD

Habitat Social : Résidence Habitat Jeunes

Mobilité : Ecole de Conduite Associative, Plateforme Mobilité Départementale, Transport scolaire

DEL : Centre de vacances (Malbuisson), Séjours vacances, Colos, Classes de découvertes, SAPAD
Médico-Social : CEEDA, DITEP (Saint-Vit, dépt.25) et Dole (dépt. 39)

Habitat Social : 3 Résidences Autonomie

NOS VALEURS

Les PEP CBFC fondent leur accompagnement et leurs principes d'actions sur quatre valeurs républicaines indissociablement liées entre elles.



Fervents défenseurs d'une laïcité sans accommodement, les PEP CBFC réaffirment cette valeur fondamentale dont le concept doit demeurer intangible. Elle garantit à la fois les libertés individuelles et les valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir.

Vectrice d'émancipation, la laïcité permet l'égal traitement et la dignité de tous les citoyens. Le rôle de l'école dans sa transmission est indispensable afin que chacun exerce une citoyenneté épanouie, dans le respect de l'égalité des droits, des croyances et des convictions. Dans le prolongement de l'institution scolaire, les PEP CBFC veillent à faire vivre la laïcité, véritable principe structurant de notre accompagnement au sein de l'association et ce, afin de construire la société éclairée de demain.

LAÏCITÉ :

“La fédération générale des PEP défend depuis son origine le principe de laïcité, parce qu’il est le fondement de la liberté d’esprit, de l’émancipation des personnes, parce qu’il est le creuset de la citoyenneté.

C’est le principe qui garantit à chacun le libre choix de croire ou de ne pas croire, de pratiquer librement la religion de son choix et d’échapper aux contraintes de dogmes.

Elle repose sur trois principes majeurs :

- *la liberté de conscience et d’expression de ses convictions dans les limites du respect de l’ordre public ;*
- *la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses ;*
- *l’égalité de tous devant la loi quelles que soient les croyances ou les convictions de chacun.”*

Extrait du Projet fédéral 2023 - 2027

ÉGALITÉ :

Notion juridique, politique et sociale, l’égalité constitue la première valeur de la devise républicaine. En ce sens, elle représente la condition indispensable d’une société plus juste. Les citoyens d’une société inclusive sont à la fois tous différents et égaux devant la loi, l’accès aux droits et services dispensés par la nation.

SOLIDARITÉ :

La solidarité constitue un devoir moral d’assistance face aux inégalités, souffrances et injustices. Elle induit aussi un droit, celui de permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

Les PEP CBFC apportent un soutien à des personnes en situation de fragilité du fait notamment de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d’accompagnement social, éducatif ou médico-social. Par ses activités, l’association contribue à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social.

CITOYENNETÉ :

Le citoyen est un membre à part entière de la cité avec des droits et des devoirs. Il s’engage au travers d’une participation pleine et effective dans la vie de la cité au travers d’actions individuelles et collectives permettant de favoriser le vivre-ensemble.



Ces valeurs fondatrices sont des appuis incontournables sur lesquels nous fondons la qualité de notre accueil et de notre accompagnement.

Le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies reposent sur l'adaptabilité des prestations proposées où l'autodétermination, la bientraitance et la bienveillance trouvent une place centrale.

LES GRANDS AXES DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF





AXE 1 :

PROMOUVOIR NOS VALEURS PAR DES ACTIONS ENGAGÉES

L'association veille au développement et au soutien d'actions formant à l'esprit critique et au discernement nécessaires à l'exercice plein et entier des droits et devoirs inhérents à la citoyenneté, aux valeurs de la république.

La mise en œuvre de méthodes pédagogiques issues de l'éducation populaire aident à faire vivre les valeurs des PEP CBFC.

La démocratisation de la culture, des loisirs et des sports est au cœur de nos actions associatives.

Par notre présence, nous souhaitons réaffirmer nos valeurs et positionnement au sein de la communauté associative et auprès de nos partenaires.

L'association PEP CBFC promeut l'inclusion au sein de la société dans tous les domaines et secteurs où elle agit.

Elle se mobilise pour l'accès de tous aux droits et à la pleine participation citoyenne.

Elle propose des actions permettant à tous de s'engager solidairement.

Feuille de route :

- Déployer des actions locales et territoriales ;
- Mettre en avant les valeurs d'inclusion de solidarité et de diversité ;
- Faire participer les établissements à des actions ou événements publics d'ordre culturel et sportif pour faire vivre et renforcer l'esprit associatif.



AXE 2 :

S'IMPLIQUER EN DÉVELOPPANT UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) se définit comme « la contribution des organisations aux enjeux du développement durable, c'est-à-dire au développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, et se fonde sur trois piliers :

- un développement social et équitable ;
- une performance économique efficiente ;
- une réduction de l'impact environnemental de nos activités.

Le projet associatif a pour objectif de déployer une réelle politique associative RSO reposant sur ces trois piliers.

En cela, l'association souhaite mettre en avant son appartenance au secteur de l'économie sociale et solidaire reposant sur les principes communs de l'utilité sociale, l'ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants, la solidarité au travers de ses activités pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Feuille de route :

- Déployer une politique des ressources humaines reposant sur l'équité, la qualité des conditions de vie au travail ;
- Poursuivre le développement du dialogue social ;
- Obtenir l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) » ;
- Élaborer et communiquer la politique RSO associative ;
- S'assurer que toutes les structures composant l'association déploient la politique RSO à travers leurs plans d'action, ainsi que des actions issues des politiques ressources humaines, financières, qualité et performance ;
- Veiller à la transparence financière ;
- Favoriser une approche économique efficiente et raisonnée notamment par les achats et la mobilisation des ressources ;
- S'assurer de la diminution de l'impact environnemental de nos activités et de son évaluation.



AXE 3 :

AGIR EN FAVEUR D'UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ



Les statuts, le règlement associatif reflètent la volonté de proximité dans l'action.

La mise en place et la vie au sein des commissions associatives et des autres instances participatives contribueront à cette dynamique.

La désignation d'administrateurs et de référents traduit également une gouvernance agissant en proximité.

Le conseil d'administration tient à représenter la diversité des activités et des personnes accueillies.

Feuille de route :

- Favoriser l'implication des administrateurs et instances associatives dans la vie des établissements ;
- Communiquer largement le projet associatif auprès des professionnels, des bénévoles et des partenaires ;
- Veiller à l'appropriation pleine et entière du projet associatif par l'ensemble des acteurs bénévoles et professionnels ;
- Assurer un renouvellement des administrateurs bénévoles.





AXE 4 :

RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR ET ŒUVRER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

L'association agit en faveur des publics les plus fragiles, des plus jeunes aux plus âgés, à travers ses établissements et services médicosociaux, sociaux, sanitaires et de ses activités d'éducation et de loisirs à caractère éducatif, social, culturel et sportif.

Elle accorde une place particulière à l'accompagnement des publics spécifiques qui sont notamment en situation dite complexe.

Notre association s'engage dans l'accompagnement inclusif pour passer du milieu protégé au milieu ordinaire en veillant à l'accès aux droits communs pour le plus grand nombre.

Elle encourage le décroisement entre les secteurs d'activité pour permettre un suivi global du parcours de chacun et répondre ainsi au plus près des besoins des personnes accompagnées.

Feuille de route :

- Renforcer et développer les partenariats pour adapter les projets et les réponses aux besoins ;
- Agir en faveur de la petite enfance en créant des structures et services, en répondant à des appels à projets destinés aux populations les plus fragiles ;
- Favoriser le maintien à l'autonomie des personnes âgées en développant des services adaptés ;
- Développer des structures comme les entreprises adaptées pour offrir un choix étendu de parcours en milieu ordinaire et inclusif ;
- Répondre aux demandes d'accompagnement des publics spécifiques ;
- Développer l'inclusion en s'ouvrant davantage au milieu ordinaire et au domicile lorsque cela est possible ;
- Mutualiser les savoirs et les ressources afin d'accroître la capacité d'agir des PEP CBFC ;
- Favoriser des actions et animations entre les établissements afin d'encourager la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Développer des activités et services permettant au plus grand nombre d'accéder aux droits communs, notamment en réduisant les inégalités d'accès au numérique.



AXE 5 :

SOUTENIR ET IMPLIQUER LES FAMILLES ET LES AIDANTS



L'association PEP CBFC a la volonté d'améliorer l'autonomie et l'autodétermination des personnes accompagnées. Elle veille à leur implication et à celle de leur entourage dans leurs projets de vie.

Elle souhaite renforcer le partenariat avec l'entourage des personnes accompagnées.

Par ses actions, l'association soutient les parents dans l'exercice de leur parentalité.

Feuille de route :

- Proposer des solutions de répit aux personnes accompagnées et à leurs aidants ;
- Favoriser des espaces d'accompagnement et de soutien notamment à la parentalité ;
- Initier des actions de proximité et des événements conviviaux à destination de l'entourage des personnes accompagnées ;
- Développer des actions de pair-aidance en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées, de faire évoluer les pratiques professionnelles.



MISE EN OEUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

Les cinq grands axes :



- Promouvoir nos valeurs par des actions engagées ;
- Développer une politique de responsabilité sociétale des organisations ;
- Agir en faveur d'une gouvernance de proximité ;
- Renforcer le pouvoir d'agir et œuvrer pour une société plus solidaire et inclusive ;
- Soutenir et impliquer les familles et les aidants.

Ces grands axes sont déclinés dans les feuilles de route au travers d'objectifs qui représentent notre volonté d'agir.

Ils définissent le cadre des politiques des plans d'action et projets en cours ou à venir au sein des secteurs, établissements et services de l'association.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le conseil d'administration se donne pour mission de :

- veiller à la communication du projet associatif ;
- garantir sa traduction sur le terrain ;
- évaluer sa mise en œuvre effective ;
- proposer un bilan à l'issue de la période.

La déclinaison opérationnelle du projet associatif sera suivie dans le cadre d'une démarche continue. Il est un véritable fil rouge des initiatives prises au sein de notre association en faveur des personnes dont on nous a confié le suivi et l'accompagnement. Il définit notre manière d'agir et notre approche des activités et projets présents et à venir.

La vision issue du projet associatif se traduira au travers des orientations et politiques stratégiques, des projets d'établissements, des plans d'actions globaux des dispositifs et établissements, des rapports d'activité.

Ainsi, l'ensemble des parties prenantes, les personnes accompagnées et leur famille, les personnels, la gouvernance associative et les partenaires pourront vérifier régulièrement la déclinaison en acte des axes du projet associatif.

L'évaluation sera effectuée de manière continue dans le cadre des instances opérationnelles qui permettent de vérifier l'adéquation des activités des établissements et services avec le projet associatif :

- Les conseils d'administration ;
- Les comités de gestion ;
- Les comités de pilotage ;
- Les conseils de la vie sociale ;
- Les commissions associatives.

Le bilan réalisé à l'issue des cinq années permettra de vérifier la déclinaison, en continu, des axes et des objectifs de notre feuille de route dans les activités du quotidien et d'en mesurer l'impact.

NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

SITES INTERNET



RÉSEAUX SOCIAUX



Suivez-nous ! @PEPCBFC

NEWSLETTER MENSUELLE



Inscrivez-vous à notre newsletter mensuelle pour découvrir nos dernières actualités et nos prochains rendez-vous !
www.pepcbfc.org/sinscrire-la-newsletter

REVUE ASSOCIATIVE



Notre revue "Solidaires" est disponible en téléchargement sur notre site internet ou sur simple demande auprès de nos établissements

PLAQUETTE



BROCHURE

Retrouvez-y tous nos établissements et services



SIGLAIRE

- ACM** - Accueil Collectif de Mineurs
- CAMSP** - Centre d'Action Médico-Social Précoce
- CEEDA** - Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs
- CMPP** - Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- DAMS** - Dispositif d'Accompagnement Médico-Social
- DEL** - Dispositif Education et Loisirs
- DIADEM** - Dispositif Intégré d'Accompagnement des Déficiences Motrices
- DIADEVA** - Dispositif Intégré d'Accompagnement des Déficiences Auditives
- EASCO** - Equipe d'Appui à la Scolarisation
- EDAP** - Equipe Diagnostic Autisme de Proximité
- EMAS** - Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
- EPA** - Ecole de Plein Air
- ERHR** - Equipe Relais Handicaps Rares
- ESAT** - Etablissements et Service d'Aide par le Travail
- IESHA** - Institut d'Education Sensorielle pour jeunes en Situation de Handicap Auditif
- MECS** - Maison d'Enfants à Caractère Social
- PARH** - Pôle d'Appui et de Ressources Handicap
- PARI** - Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion
- PCO TND** - Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement
- PCPE** - Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- PEP** - Pupilles de l'Enseignement Public
- RSO** - Responsabilité Sociétale des Organisations
- SAAAS** - Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation
- SAF** - Service d'Accueil Familial
- SAPAD** - Service d'Assistance Pédagogique A Domicile
- SAPSAD** - Service d'Accueil, de Protection, de Soutien et d'Accompagnement à Domicile
- SESSAD HM** - Service d'Education Spéciale et des Soins A Domicile pour Handicapés Moteurs
- SESSAD TCL** - Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile des Troubles Complexes du Langage
- SMA** - Structure Multi Accueil
- SSEFS** - Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité
- UDIP** - Unité de Diagnostic et d'Intervention Précoce



Siège et Direction Générale
30b rue Elsa Triolet
21000 DIJON

03 80 76 63 00
contact@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org



Agir pour une société *solidaire et inclusive*

